



**LISTE DES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR LES PRISES EN CHARGE**

**A. PRISE EN CHARGE RATTACHEE AU MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET :**

- Deux (02) bons de consultation visés, valides moins d'un mois
- Ordonnance visée ou prescription médicale visée
- Original ou copie de la Carte d'Identité Nationale (CIN) pour l'Agent (titulaire de la prise en charge)
- CIN pour les patients majeurs
- Acte de naissance ou Bulletin de naissance ou Livret de famille pour les patients mineurs
- Carte pension pour les patients retraités

**B. PRISE EN CHARGE RATTACHEE AUX AUTRES ORGANISMES (Assurances ...)**

*Se référer aux recommandations (Procédure) des organismes concernés.*

**IMPORTANT :**

*Ces documents sont donnés à titre indicatif, merci de vous renseigner auprès de votre organisme payeur.*

La Direction du laboratoire